

Règlement du Jeu - Tirage au sort Le Village Sport & Santé

Détails de l'évènement

Organisateur : Mutuelle Médico-Chirurgicale (MMC), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 778 542 852

Siège social : 6 Rue Paul Morel – 70006 VESOUL

Téléphone : 03 84 75 16 44

Dates : 4 et 5 septembre 2025

Horaires : 10h – 18h (heure locale)

Lieu : Place Edwige Feuillère – 70 000 Vesoul

Accès aux évènements : tout public, gratuit et sans inscription

Descriptif des journées et des animations

- Stand prévention
- Ateliers sportifs
- Mur digital (réflexes et coordination)
- Smoocycle : pédaler pour créer un smoothie vitaminé
- Participation au jeu – tirage au sort, destiné aux participants présents lors de l'événement.
- Atelier Mina Rosa : création de savon et gel douche

Conditions de participation au jeu

La participation est ouverte à toute personne physique majeure (18 ans révolus), présente le jour de l'événement, sans obligation d'achat, à l'exception : des membres de l'organisation et des partenaires ou donateurs directement impliqués dans la préparation, l'organisation ou la mise en œuvre du jeu.

La participation est strictement personnelle et limitée à une seule inscription par individu (même nom, même adresse électronique ou même numéro de téléphone).

Modalités de participation au jeu

Pour participer au tirage au sort, les personnes intéressées doivent :

- Se rendre à l'agence MMC de Vesoul, dans l'espace accueil (6 Rue Paul Morel – 70006 VESOUL),
- Remplir un bulletin de participation (indiquant nom, prénom, email, téléphone et adresse postale),
- Déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet avant 18 heures le 5 septembre 2025.

Un seul bulletin est autorisé par participant. Tout bulletin illisible, incomplet ou frauduleux sera écarté du tirage.

Modalités d'organisation du jeu

Durée de participation au jeu

Le jeu est ouvert uniquement les journées de l'événement, soit les 4 et 5 septembre, de 10 heures à 18 heures (heure locale). Le tirage au sort aura lieu à l'agence MMC de Vesoul, **le 12/09/25 à 15 h00** sous la responsabilité de l'Organisateur et sera ouvert au public ayant participé.

Ce tirage au sort sera filmé et retranscrit sur les plateformes de communication de l'Organisateur (Facebook, Instagram, LinkedIn). Les lots seront attribués à l'issu de l'événement, dans un délai maximum de 30 jours à compter du tirage au sort. Aucun lot ne sera distribué le jour-même du tirage au sort.

Méthode de désignation des gagnants tirés au sort

Le tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des bulletins valides déposés dans l'urne avant la date et l'heure limité indiqué ci-dessus. Les gagnants seront contactés via les coordonnées mises à disposition sur leur bulletin de participation.

En cas d'impossibilité de joindre le(s) gagnant(s) après 3 tentatives, les lots concernés feront l'objet d'un nouveau tirage au sort.

Nature et description des lots

Les lots à gagner sont :

- 10 après-midis aux Thermes de Luxeuil-les-Bains,
- Sacs de sport pelochon
- 50 vanity chez Yves Rocher,
- 1 sac Lacoste + gels douche chez Nocibé,
- 1 bon portrait photo (valeur 55 €) chez Photo 70,
- 1 bon d'achat de 30 € chez Bresson Plein Air Vesoul,
- 1 bon d'achat de 10 € dans la Librairie La Balançoire,
- des produits de la Brûlerie Doillon,
- 1 panier garni ou bons d'achats au magasin Chaumartin.



Les lots sont offerts par l'organisateur et ne pourront en aucun cas donner lieu à un remboursement, un échange ou une contrepartie financière.

Responsabilités

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté (intempéries, incidents techniques...), et d'écartier toute participation frauduleuse ou ne respectant pas le présent règlement. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des erreurs ou perturbations liées aux bulletins de participation ou à toute difficulté indépendante de sa volonté, comme un bulletin incomplet par exemple.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas :

- de litige relatif à l'utilisation d'un lot,
- de dysfonctionnement imputable au partenaire donateur,
- ou de modification de la valeur ou de la disponibilité d'un lot après la remise.

L'utilisation des bons d'achat, prestations ou produits est soumise aux conditions propres de chaque partenaire donateur (validité dans le temps, restrictions éventuelles, modalités, etc.). Les gagnants s'engagent à en prendre connaissance et à les respecter. Chaque lot fait l'objet d'une indication claire de l'organisme donateur et des conditions d'utilisation (nom de l'entité, adresse et/ou numéro de téléphone).

Régime des données personnelles

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion du tirage au sort et à la remise des lots. Elles sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à l'organisation du jeu et ne seront ni cédées, ni vendues à des tiers.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition pour motifs légitimes des données à caractère personnel le concernant, en s'adressant par mail à l'adresse suivante : dpo.rgpd@mutuelle-mm.com Ou par courrier à l'adresse suivante :

Délégué à la Protection des Données
Mutuelle Médico-Chirurgicale (MMC)
6 rue Paul Morel
70006 VESOUL - FRANCE

Les informations personnelles collectées ne sont en aucun cas confiées à des tiers hormis pour l'éventuelle bonne exécution de la prestation commandée par le participant.

Fondements légaux

Article L121-20 du Code de la Consommation

Article L121-1 du Code de la Consommation

[Loterie : des pratiques commerciales réglementées | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)

La participation au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, consultable sur simple demande auprès de l'Organisateur, avant et pendant l'évènement.

